



GROUPE DE LA BANQUE
AFRICAINNE DE
DEVELOPPEMENT



**MINISTRE DE LA PROMOTION FEMININE, DE L'ENFANCE ET DES
PERSONNES VULNERABLES**

**PROJET DE FONDS D'INVESTISSEMENT SOCIAL DE RELANCE POST EBOLA
(PERSIF)**

UNITE DE COORDINATION DU PROJET

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET
SERVICES DE CONSULTANT INDIVIDUEL**

N°002/MPFPV/PERSIF/UCP/2023

Secteur : Social

Financement : FAD

Référence de l'accord de financement : DON 2100155030970

N° d'Identification du Projet : P-Z1-KZ0-032

Date de l'Avis : 22 septembre 2023

Intitulé de la Mission : **Recrutement d'un Consultant individuel pour la réalisation de l'audit de performance environnementale et social du Projet (2021 – 2022).**

1. Le Gouvernement de la République de Guinée a obtenu un financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD), afin de couvrir le coût du Projet de Fonds d'Investissement Social de relance Post Ebola (PERSIF). L'Unité de Gestion du Projet PERSIF se propose d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce Don pour financer le contrat des services d'un Consultant Individuel pour la réalisation de l'audit de performance environnementale et sociale du projet (2021 – 2022).
2. Les services prévus au titre de contrat se résument comme suit : i) Identifier les exigences du Système de Sauvegarde Intégré (SSI) de la Banque pertinentes pour le projet, y compris les risques sociaux (VBG/EAHS, Travail Forcé, Travail des enfants, Esclavage moderne, etc.), la vulnérabilité/adaptation aux changements climatiques; ii) Examiner les exigences des politiques environnementales et sociales de la BAD, y compris le changement climatique et le genre ; iii) Identifier les législations, réglementations, normes, normes et procédures nationales

applicables, y compris l'autorisation légale nationale, les permis et certificats requis avant les actions ; iv) Analyser les rapports disponibles sur le projet, y compris le rapport d'évaluation du projet, les accords de don, les rapports trimestriels de mise en œuvre des mesures E&S, toute la documentation pertinente et les enregistrements disponibles et nécessaires à l'évaluation de la performance environnementale et sociale du projet ; v) Évaluer la capacité réelle de gestion et de suivi de la mise en œuvre des mesures d'atténuation convenues et des documents environnementaux et sociaux connexes applicables au projet ; vii) Tenir des consultations avec les organismes de réglementation (AGEE) et les parties prenantes concernés (y compris l'UCP, les bénéficiaires locaux, les personnes affectées par le projet, la société civile, les ministères et les entrepreneurs), sur l'état du projet en ce qui concerne les risques et impacts environnementaux et sociaux identifiés ainsi que les mesures d'atténuation et les autorisations légales planifiées et mises en œuvre ; viii) Effectuer des inspections du site des travaux pour évaluer les activités environnementales et sociales mise en œuvre, y compris le respect des cahiers de charges et la gestion des entrepreneurs et les risques et impacts environnementaux et sociaux connexes ; ix) Evaluer la performance globale de l'emprunteur et celle l'unité de coordination de projet ; x) Evaluer la performance de la Banque en termes d'effectivité et de qualité de l'assistance qu'elle a fourni à l'emprunteur, chaque fois que nécessaire ; xi) Préparer un rapport complet présentant une analyse convaincante des constatations et des causes au regard de la portée et des critères d'audit prédéterminés. Le rapport devrait présenter une analyse logique (qualitatif et quantitatif) de l'efficacité des mesures d'atténuation, des risques résiduels, des questions d'environnement, santé et sécurité (ESS), etc. Le rapport comprendra également un plan d'action de correction (PAC) résumant les recommandations concrètes pour le suivi des conclusions et des mesures correctives, y compris des coûts clairement estimés, les rôles et les responsabilités spécifiques. Ce plan correctif devra contenir au minimum : les constats, les actions correctives, les responsabilités (d'exécution et de suivi), les indicateurs, les sources de vérification, les coûts et périodes d'exécution et xii) Organiser une réunion de restitution des résultats de la mission avec l'UCP et les responsables des fonctions auditées. Le but de cette réunion est de présenter les constatations et les conclusions de l'audit afin de s'assurer qu'elles sont clairement comprises et reconnues par le projet. Toute opinion divergente en suspens, entre le Consultant, le PERSIF et l'AGEE doit être discutée et enregistrée.

3. Le délai d'exécution des prestations est estimé à 30 jours et devrait se dérouler en novembre 2023.
4. L'UCP/PERSIF invite les Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leurs capacités et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (Curriculum Vitae récent, daté et signé, Copie (s) du ou des Diplôme (s), référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, photocopie des attestations et / ou Certificats de travail, etc.). Le CV devra mettre en évidence les références des prestations similaires et expériences dans des missions comparables du Candidat. Seules les missions approuvées (attestées) seront prises en compte dans l'évaluation
5. Le candidat doit remplir les conditions de qualification suivantes :

- Avoir un diplôme d'études supérieures (BAC+ 5 ans au moins) en gestion de l'environnement, sciences naturelles (Écologie, Biologie, Botanique, etc.), ou tout autre diplôme jugé équivalent et ayant comme base l'environnement ;
- Justifier d'une expérience d'au moins huit (08) ans dans la réalisation des EIES, PGES et PAR des projets de développements financés par le Groupe de la Banque Africaine de Développement, ou autres Banques Multilatérales de développement, notamment la Banque Mondiale, la Banque Islamique de Développement, l'Agence Française de Développement, etc, au cours des cinq dernières années (2018 – 2022) ;
- Avoir réalisé au moins trois (03) expériences spécifiques dans la réalisation des missions d'audit environnemental et social des projets similaires au cours des cinq (05) dernières années sur financement des partenaires techniques et financiers dont la BAD, la Banque Mondiale et les autres institutions financières internationales ;
- Fournir les références complètes, indicateurs détaillés de tâches réalisées dans le CV et faire l'évidence des attestations de bonne exécution desdits documents ;

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au « **Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque** », Edition octobre 2015 de la Banque Africaine de Développement, qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

6. La procédure de sélection se fera par Appel à concurrence en une phase de présélection des candidats par l'établissement d'une liste restreinte de trois (3) candidats les plus qualifiés pour la mission au regard de l'analyse des CV reçus et les autres informations fournies sur leurs capacités et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations. Le candidat classé premier sera invité à soumettre sa proposition technique et financière en vue de la négociation et l'attribution du contrat.

L'évaluation des dossiers de candidatures (CV) sera effectuée sur la base des critères barème de notation suivants :

Critères	Notes Pondérée pour le critère
1. Qualification <ul style="list-style-type: none"> • Diplôme en Sciences environnementale ou diplôme équivalent (BAC+ 5 ans au moins) : 10 points • Qualification inférieure ou diplôme non conforme : Disqualifié 	[10]
2. Nombre d'années d'expérience générale dans le domaine de l'évaluation environnementale et sociale et en audit environnemental et social des projets de développement. <ul style="list-style-type: none"> • Plus de 8 ans: le nombre de points est calculé au prorata (2 points par année supplémentaire, soit 10 points) ; • 8 ans : 20 points • Moins de 8 ans : 0 point 	[30]
3. Expérience du Candidat dans le domaine des prestations similaires : <ul style="list-style-type: none"> i. Avoir réalisé au moins trois (03) missions d'audit environnemental et social des opérations d'investissement public ou privé en Guinée et dans l'espace CEDEAO, sur financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement, ou autres Banques Multilatérales de développement, notamment la Banque Mondiale, la Banque Islamique de Développement, l'Agence Française de Développement, etc, au cours des cinq dernières années (2018 – 2022) : 30 points à raison de 10 points par expérience ii. Avoir au moins deux (02) expériences spécifiques dans la préparation et/ou la gestion de la mise en œuvre des EIES, PGES, PAR de projets similaires financés par la BAD ou d'autres Banques Multilatérales de Développement au cours des cinq (05) dernières années : 20 points (à raison de 10 points par expérience 	[50]
4. Connaissance de l'Environnement du travail <ul style="list-style-type: none"> • Avoir réalisé au moins deux (2) missions d'audit en Guinée à raison de 5 points par référence 	[10]
TOTAL	[100]

La note minimale de qualification est de 70 points sur 100. Une liste restreinte de trois (3) consultants sera constituée par les candidats dont la note totale individuelle est égale ou supérieure au score minimum ci-avant cité selon le classement. En cas de consultants classés ex-aequo, le consultant ayant obtenu le plus grand nombre d'expériences spécifiques dans la réalisation des missions d'audit environnemental et social de projets similaires évalué au point 3.i) sera sélectionné.

7. Les consultants individuels intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à

l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : 08h30-17H00 de lundi à vendredi.

8. Les expressions d'intérêt doivent être déposées ou envoyées par courriel (format PDF) à persif.guinee@gmail.com ou à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **06 Octobre 2023** à 10 heures 00 minute (GMT) sous une enveloppe scellée avec mention du poste à pourvoir.

« AMI N°002/MPFPV/UCP/2023 - Recrutement de Consultant individuel pour l'audit environnemental du projet PERSIF »

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT

A l'attention de **Monsieur le** Coordonnateur du Projet –UGP-PERSIF/Ministère de la Promotion Féminine, de l'Enfance et des Personnes Vulnérables / 8ième étage / Immeuble MESSENA / Quartier Boulbinet / Commune de Kaloum

Pour l'envoi par courriel :

E-mails : persif.guinee@gmail.com et mettre en copie mohamed.diaby2020@gmail.com

Conakry le 22 septembre 2023